

CALENDRIER DES STAGES

2019
2020



1^{ère} année de DUT

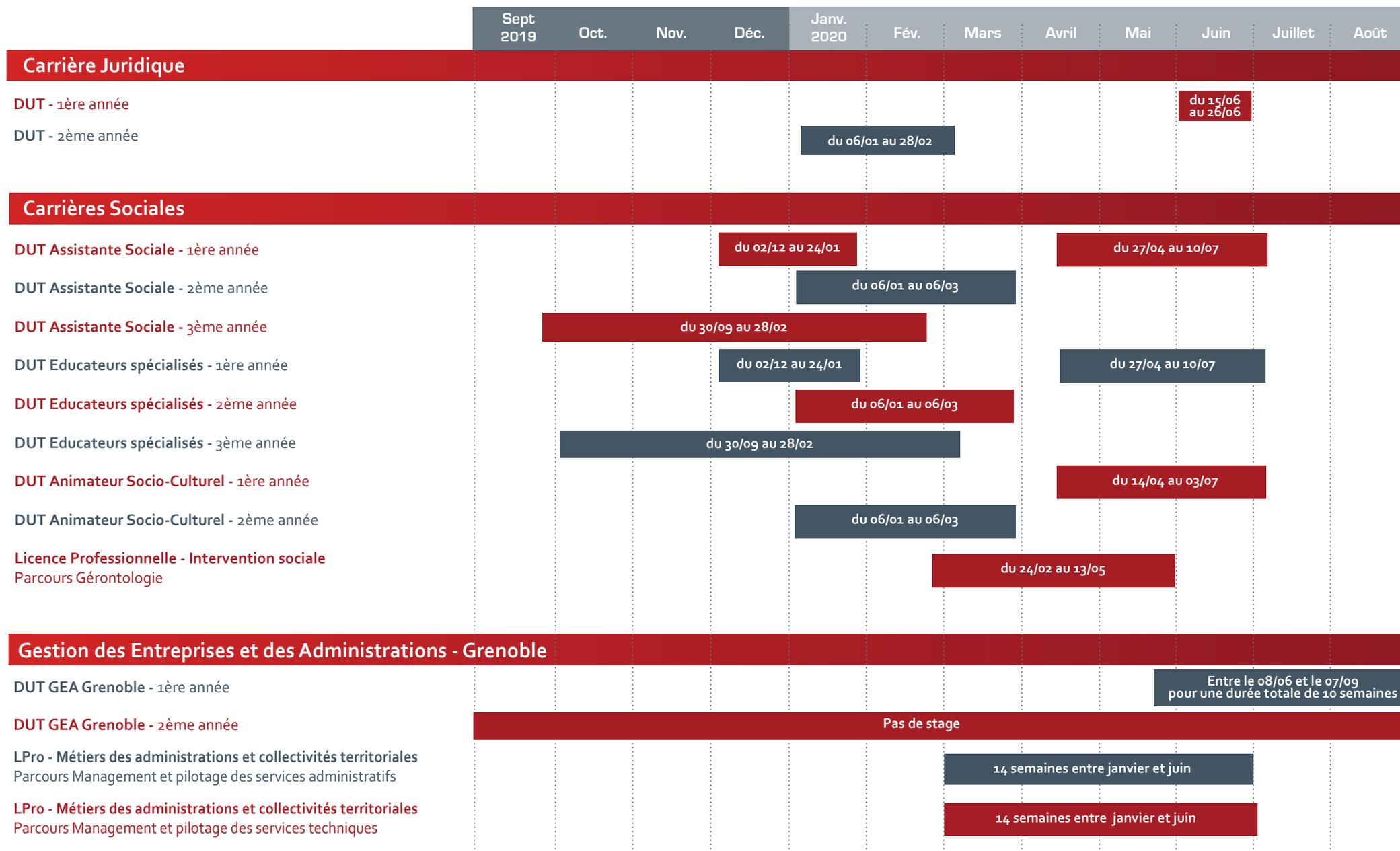
2^{ème} année de DUT

Année spéciale

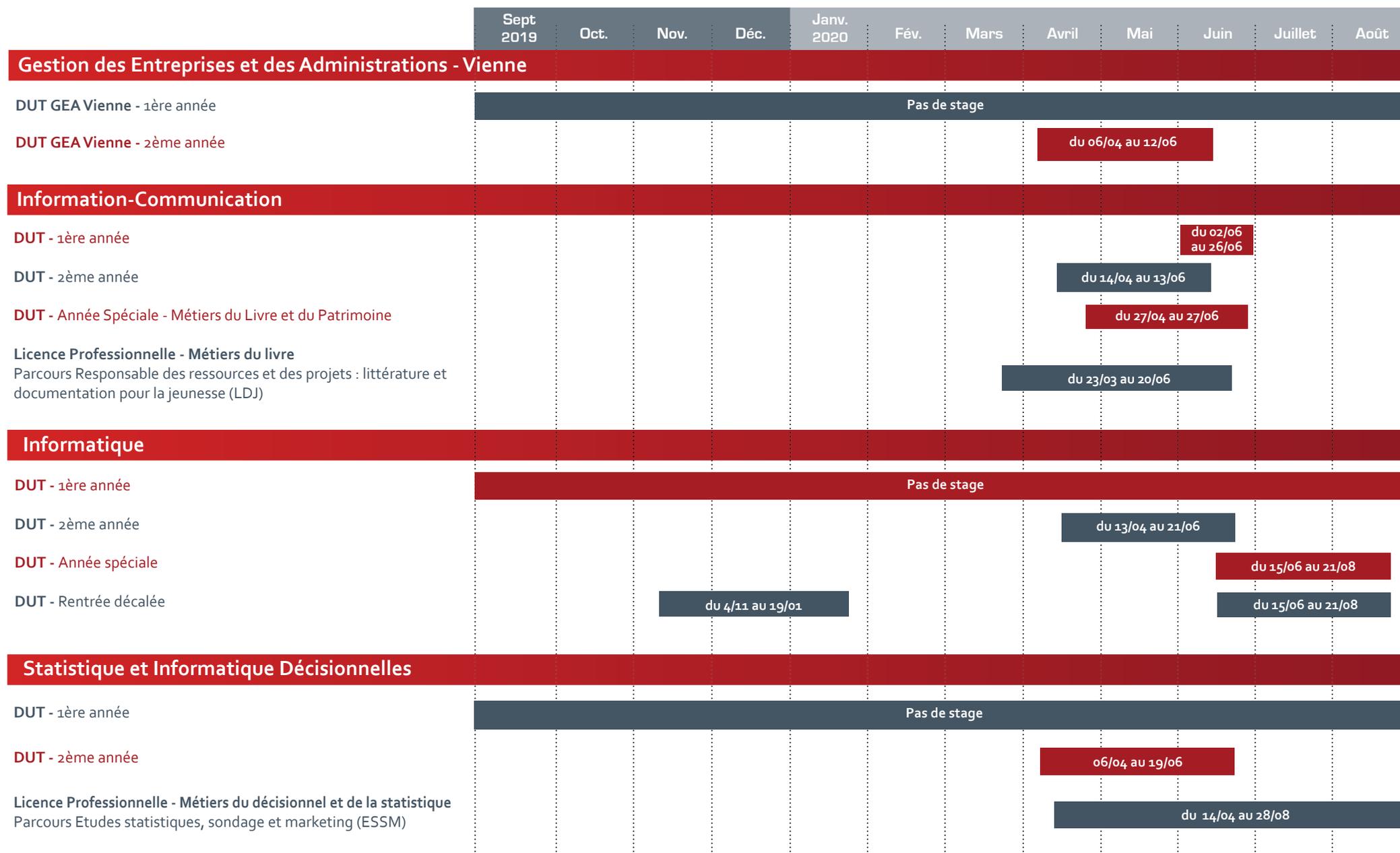
Licence professionnelle

Autres diplômes

CALENDRIER DES STAGES



CALENDRIER DES STAGES



CALENDRIER DES STAGES

	Sept 2019	Oct.	Nov.	Déc.	Janv. 2020	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Techniques de Commercialisation												
DUT - 1ère année									du 04/05 au 30/06			
DUT - 2ème année									du 19/04 au 13/06			
DUT - Année Spéciale									du 20/04 au 26/06			
Centre de Préparation à l'Expertise Comptable												
DIPLÔME DE COMPTABILITE ET DE GESTION (DCG)									8 semaines entre juin et août			
DIPLÔME SUPERIEUR DE COMPTABILITE ET DE GESTION (DSCG)	8 semaines en dehors de la période des cours											
Licence Professionnelle - Métiers de la gestion et de la comptabilité Parcours Fiscalité	12 semaines (3 jours en entreprise / 2 jours en formation)											

Réglementation et obligations de l'employeur

Les stages, obligatoires ou non, font l'objet d'une convention conclue entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil, le tuteur de stage et l'établissement d'enseignement.

Le stagiaire n'est pas lié par un contrat de travail à l'entreprise qui l'accueille et n'a pas le statut de salarié.

Son passage en entreprise a un but pédagogique et de formation, même s'il peut être tenu d'exécuter des tâches à caractère professionnel. Aucune convention de stage ne peut être conclue pour remplacer un salarié en cas d'absence, pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, ou pour occuper un emploi saisonnier.

La gratification est calculée à l'heure de présence effective de l'étudiant. Elle est déclenchée à compter du 45ème jour, soit la 309ème heure. Le taux horaire de la gratification applicable est de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 3,90 € de l'heure. Au-delà de ce montant, des cotisations sociales seront dûes pour la partie excédante.

+ d'information sur : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32131>

Contact : Guichet Unique - IUT2 Grenoble

Céline ROSTAING, Responsable du service Communication et Relations Entreprises

Courriel : guichetunique@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Téléphone : +33 4 76 28 45 65

www.iut2.univ-grenoble-alpes.fr/entreprises/

